

# Sambre et Meuse Athlétique Club

## INSCRIPTION ET COTISATION

SAISON ATHLÉTIQUE 2023-2024

Pour tout savoir sur le club : <http://www.smac-namur.be>  
Pour vous inscrire : <http://www.smac-namur.be/sinscrire>

### 1. INSCRIPTION

Pour vous inscrire, vous devez :

- **Compléter le formulaire d'inscription en ligne qui est disponible sur le site internet du club** (<http://www.smac-namur.be/sinscrire>). L'inscription en ligne est OBLIGATOIRE pour TOUS (nouveaux ET anciens affiliés).
- **Compléter et remettre au secrétariat les documents administratifs suivants :**
  - I. pour **TOUS** les affiliés : une attestation sur l'honneur d'aptitude médicale à la pratique de l'athlétisme (disponible sur le site internet du club : [http://www.smac-namur.be/sites/default/files/attestation\\_sur\\_lhonneur.pdf](http://www.smac-namur.be/sites/default/files/attestation_sur_lhonneur.pdf)) ;
  - II. et, pour les **NOUVEAUX** affiliés : une carte d'affiliation (disponible auprès du secrétariat), à compléter par les parents si enfant mineur *MAIS le document doit être signé à l'endroit prévu par l'enfant et par le parent.*
- **Procéder le plus rapidement possible au paiement de la cotisation.**

**L'inscription ne sera complète que lorsque les documents administratifs demandés auront été remis au secrétariat dûment complétés et lorsque la cotisation aura été versée.**

Dès que votre inscription est complète, vos documents d'affiliation seront transmis à la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA). Celle-ci enverra, dans les 15 jours au plus tôt, votre dossard qui est la preuve de votre affiliation. **Ce dossard est important : il doit être conservé durant toute la saison et être obligatoirement porté à chaque compétition !**

Afin de faciliter les inscriptions des rentrées athlétiques (nous ne sommes pas le seul club au sein de la LBFA), il est demandé à chaque athlète de se mettre en ordre (remise des documents administratifs et paiement de la cotisation) le plus rapidement possible et **au plus tard pour le 15 octobre**. Dans le cas contraire, le dossard risque de ne pas être disponible à temps pour les premières compétitions de la saison.

Tant pour l'école d'athlétisme que pour les autres catégories, le club vous offre, au début, la possibilité de participer gratuitement à deux entraînements collectifs, afin de vérifier si ce que nous vous proposons correspond à vos attentes. Pendant et après ces deux essais, jusqu'à la mise en ordre complète de votre dossier, vous ne serez pas couvert par l'assurance du club mais par votre assurance familiale ! L'attestation

d'aptitude médicale et la carte d'affiliation vous seront remises dès la fin des 2 essais. Pour cela, vous devrez venir personnellement retirer ces documents aux heures d'ouverture du secrétariat.

## 2. MONTANT ET PAIEMENT DE LA COTISATION

La cotisation comprend :

1. La licence à la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme + le dossard.
2. L'assurance accident.
3. L'encadrement et la formation.
4. L'accès aux infrastructures d'entraînement, uniquement aux heures du club.
5. Le maillot du club (uniquement pour les athlètes qui pratiquent la compétition).

Le montant de la cotisation annuelle est indiqué dans le tableau suivant.

### COTISATIONS 2023-2024

	NOUVEAUX AFFILIES	ANCIENS AFFILIES
De 7 ans à 12 ans	215 €	195 €
A partir de 13 ans	225 €	205 €
Etudiants (université ou haute école)	160 €	140 €
TRAIL	120 €	100 €
<b>Réductions ** :</b> Pour le 2 <sup>ème</sup> membre de la famille Pour le 3 <sup>ème</sup> membre et plus de la famille	<b>Réductions ** :</b> - 25 € - 50 €	<b>Réductions ** :</b> - 25 € - 50 €
<b>** Ces réductions ne sont pas cumulables avec la réduction pour étudiants. Elles ne s'appliquent pas aux athlètes TRAIL.</b>		

**La cotisation doit être payée au plus tard le 15 octobre. En cas de retard, la cotisation sera augmentée de 40 €.**

EN AUCUN CAS, la cotisation ne sera remboursée !

#### **Modalité de paiement :**

Les cotisations doivent être payées par virement sur le compte bancaire du SMAC.

**Numéro du compte: BE94 0012 4426 8914**

Communication: nom et prénom de l'athlète, année de naissance de l'athlète.

Les paiements en espèces et les chèques-sport ne sont pas acceptés.